

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Suite à son assemblée du 17 juin 2016

Le présent avis fait suite à une réunion conjointe de membres du CJV et du CPM. Deux avis similaires et distincts sont produits et ce, compte tenu de la vacance du poste de président pour le Conseil du patrimoine de Montréal (AC16-SC-02_CPM et AC16-SC-02_CJV).

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Projet d'aménagement – Square Viger

AC16-SC-02

Localisation :	À l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Guy Frégault à l'ouest et Saint-André à l'est et par l'avenue Viger au nord et la rue Saint-Antoine au sud. Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Secteur de valeur exceptionnelle du Square Viger
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis à la demande du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) considérant les enjeux d'aménagement et la valeur patrimoniale du lieu.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à réaménager le square Viger dans le cadre des interventions prévues dans le secteur Champ-de-Mars, qui comprennent également le recouvrement partiel de l'autoroute Ville-Marie et le projet de réaménagement de la Cité administrative. Le projet est scindé en au moins deux phases; la phase 1 du réaménagement du square Viger (îlots 1 : Chénier et 2 : Daudelin) est identifiée comme un legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, en 2017, tandis que la ou les phases ultérieures (îlots 3 : Théberge et 4 : Gnass) seront réalisées par la suite.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Plusieurs consultations publiques ont eu lieu en amont du projet actuel. L'ensemble du secteur Champ-de-Mars a fait l'objet de consultations publiques en 2014 tandis que les esquisses conceptuelles du projet du square Viger ont été présentées lors de deux présentations publiques le 5 juin et le 25 septembre 2015.

Le projet actuel sera ultérieurement soumis au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (CCU) et à une dernière consultation publique.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX ¹

Le square Viger est le premier grand square public aménagé à Montréal au courant du 19^e siècle. En 1818, une place publique comportant un marché est aménagée de part et d'autre de la rue Saint-Denis sur des terrains cédés à cet effet par Louis-Joseph Papineau et la veuve de Denis Viger. L'intention est de permettre le développement de la ville vers l'est, et de faire pendant au square Victoria et à la croissance opérée vers le nord-ouest (côte du Beaver Hall). En 1844, les familles Viger, Guy et Lacroix cèdent leurs terrains immédiatement à l'est. La transaction fait état d'une obligation d'aménagement de promenades, plantations et fontaines. Les travaux d'aménagement du square débutent en 1848. Le marché à bestiaux sera démantelé et relocalisé à l'extrême est du site en 1857. Le square Viger est finalement inauguré le 11 septembre 1860. Cet espace public crée un cadre de vie agréable et prestigieux et devient un centre d'attraction très fréquenté par la bourgeoisie du quartier.

À la fin du 19^e siècle, quelques grandes résidences ainsi que des maisons en rangée sont érigées sur le pourtour du square. En 1892, le marché à bestiaux disparaît. Il sera remplacé par l'îlot 4 vers 1895. Puis, en 1898, un édifice incarnant la modernité de l'époque, la gare-hôtel Viger, est construit. En 1908-1910, c'est au tour de l'École des hautes études commerciales, fondée à l'instigation de la Chambre de commerce de Montréal, de s'installer face au square Viger. Plusieurs sociétés de secours mutuel ou d'unions de travailleurs viendront également s'établir dans le secteur, notamment la Société des artisans canadiens (1912), l'Union des charpentiers menuisiers de Montréal (1913), la confédération des travailleurs catholiques du Canada (1921) et l'Union Catholique des cultivateurs (1924).

Dans les années 1930, le square est modifié par le prolongement de la rue Berri vers le sud. La fontaine Lacroix est alors déplacée au square Saint-Louis. À cette époque, le square Viger perd peu à peu de son intérêt. Dans les années 1960-1970, lors de la construction de la ligne orange du métro de Montréal puis de l'autoroute Ville-Marie, le square Viger est à nouveau modifié. En 1983-1984, d'importants travaux sont réalisés afin de reconfigurer le square par des aménagements distincts réalisés en fonction d'une programmation prédéfinie. Les œuvres des artistes Charles Daudelin (îlot 2), Claude Thériège (îlot 3) et Peter Gnass (îlot 4) caractérisent depuis chacun des îlots situés entre les rues Saint-Denis et Saint-André.

CONTEXTE DU PROJET

Un premier projet a été présenté au public en juin 2015. Considérant l'importance des enjeux soulevés, le CPM a porté un intérêt particulier à ce dossier. À sa demande, il a reçu l' élu responsable du projet ainsi que les représentants des services de la Ville de Montréal impliqués dans le dossier lors d'une séance exceptionnelle le 25 juin 2015. Le CPM a émis ses recommandations dans un commentaire plutôt que dans un avis. Le projet a depuis été retravaillé substantiellement en tenant compte des préoccupations émises et des nouveaux principes directeurs énoncés en septembre 2015.

¹ Sources : Ville de Montréal. « *Fiche du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Square Viger* » (En ligne), <http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca>

Le CPM a reçu une première fois les représentants lors de la séance du 29 avril 2016 qui visait la présentation préliminaire du parti d'aménagement de l'ensemble du square Viger.

DESCRIPTION DU PROJET

La séance du 17 juin 2016 vise la présentation du projet d'aménagement de l'ensemble du square Viger; soit, d'ouest en est, les îlots 1 à 4. Le projet se définit comme un grand axe minéral gradué d'activités programmatiques. L'ensemble est ponctué d'éléments qui se veulent surprenants et cadré de bandes-jardins verdoyantes. L'axe minéral se déploie sur l'emprise autoroutière de manière à optimiser les contraintes du site. Le monument Chénier est déplacé afin de s'inscrire dans l'axe minéral tandis que l'utilisation de l'eau et les œuvres de Daudelin (Agora et Mastodo), Théberge (Forces) et Gnass (Fontaine) animent le square par un jeu de découvertes successives. Une place publique s'intègre à l'îlot 2 et un amphithéâtre surélevé est proposé dans l'axe, sur l'îlot 4, afin de tirer avantage de la topographie imposée par le supprimeur de l'autoroute Ville-Marie s'élevant nettement au-dessus du niveau de sol général. Au pourtour, il est prévu d'optimiser les plantations et la gestion des eaux sur les aires exemptes des contraintes liées à l'autoroute. Dans l'objectif de réinterpréter l'idée du grand-jardin, plusieurs types d'espaces verts sont pensés; des alignements d'arbres, des jardins hyper-nature, des surfaces gazonnées, des jardins de pluies. Un restaurant café de 250 m² est également proposé sur l'îlot 2. Hors du site, le projet tient compte de la fermeture éventuelle de la frontalité est par une construction enjambant l'autoroute à l'est de la rue St-André. Cette fermeture avait d'ailleurs été jugée nécessaire par le CPM lors de la présentation préliminaire du 29 avril 2016.

Le projet est scindé en deux phases, au moins; les îlots 1 et 2 font l'objet d'une première phase identifiée comme un legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, en 2017, alors que les îlots 3 et 4 seront réaménagés ultérieurement.

ANALYSE DU PROJET

Le CPM a reçu les représentants du SGPVMR, de la Direction de l'urbanisme ainsi que les concepteurs du projet lors de sa réunion du 17 juin 2016. La présentation a exposé la synthèse du parti d'aménagement, l'esquisse privilégiée et le plan d'aménagement préliminaire. D'emblée le CPM tient à signifier son grand intérêt pour l'avenir de ce secteur sachant qu'il s'est déjà penché sur les projets de la Cité administrative, du Champs-de-Mars et des lieux périphériques. Il souhaite également féliciter les intervenants pour le travail accompli jusqu'à présent, la prise en compte et la gestion des commentaires des différents groupes rencontrés ainsi que pour la présentation du projet. Le CPM est conscient qu'il s'agit d'un site lourd en précédents et d'un projet iconique extrêmement complexe, mais considère que celui-ci est très bien pris en main. Il se réjouit de voir que le square Viger est traité dans une vision d'ensemble qui comprend les quatre îlots et souligne l'impact positif de cet aménagement pour le domaine public de la ville de Montréal.

Le CPM émet dans les paragraphes suivants des commentaires afin de bonifier le projet présenté.

Parti d'aménagement – Le grand axe

Le CPM apprécie la logique et la forme du concept retenu qui répond au site et à ses contraintes. Il tient néanmoins à préciser que l'esquisse préliminaire retenue et présentée lors de la présentation d'avril 2016 proposait la conservation et la mise en valeur des œuvres d'art au centre de l'axe, alors perçu comme un grand axe muséal d'œuvres contemporaines. Le CPM considère que l'ajout d'une série d'objets surprenants et le désaxement de l'œuvre « Mastodo » changent la nature de l'axe, sans que la nouvelle nature ne soit réellement définie, ou claire. Le CPM suggère de porter une attention particulière au lien à tisser entre les éléments qui ponctuent l'axe ou à l'ajout d'éléments afin de ne pas nuire à la lecture et à la cohérence du concept.

Œuvres d'art

Monument Chénier

Le projet prévoit le déplacement vers le nord du monument Chénier sur l'îlot 1 pour favoriser sa mise en valeur et son appartenance à la logique du grand axe. Bien que le CPM questionnait son déplacement dans la première ébauche du concept, il lui apparaît aujourd'hui justifiable. Le positionnement du monument Chénier à la suite des œuvres d'art datant des années 1980 lui semblait maladroit compte tenu de la nature des œuvres et du caractère historique du monument. Il juge aujourd'hui que le déplacement de l'œuvre « Mastodo » à l'extérieur de l'axe central et la redéfinition de la nature même de cet axe vers une série moins rigide d'éléments permet l'inclusion du monument Chénier. La conservation d'un plus grand nombre de pergolas permet d'ailleurs un filtre bienvenu entre ce monument et le reste de l'axe.

Pergolas

Le CPM se réjouit de voir un nombre significatif de pergolas conservées (20 sur 22). Il prend note de l'intention de la Ville d'en enlever davantage, mais en l'absence de dessins, il ne peut se prononcer à cet effet. Le CPM approuve le retrait des dalles de toit afin d'augmenter l'apport de lumière et le sentiment de sécurité, mais se questionne sur la possibilité de conserver les lames des pergolas qui en contenaient. Il rappelle qu'à l'origine l'œuvre était composée de trois systèmes ; des pergolas vides, des pergolas à lames et des pergolas pleines. Le CPM juge que le maintien des lames sur certaines structures permettrait un rappel du concept d'origine et un support intéressant à la végétation souhaitée. De plus, ces pergolas pourraient offrir une ombre relative privilégiée par certains utilisateurs. Le CPM se questionne d'ailleurs sur l'impact de leur retrait à la jonction des lames et des éléments conservés des pergolas. N'est-il pas préférable de conserver les œuvres tels qu'elles sont construites lorsque faire se peut ?

Deux systèmes régulent la conception des espaces de l'îlot 2 ; le système des pergolas tramé et orthogonal ainsi que le système plus organique et aléatoire des parterres. Ce dialogue entre les deux systèmes entraîne des situations pouvant être perçues comme conflictuelles puisque certaines colonnes des pergolas semblent entrer en conflit avec les sentiers. Le CPM adhère à la superposition des deux systèmes, mais suggère néanmoins une certaine rigueur mathématique dans la conception du parterre organique. À ce chapitre, le CPM considère que la conservation des pergolas prime sur l'aménagement des parterres et, en ce sens, il privilégie l'ajustement du sentier plutôt que le retrait éventuel d'une pergola.

Mastodo

L'œuvre « Mastodo » est déplacée afin de créer un signal d'appel à partir de la rue Saint-Denis. Le CPM comprend que le concept de la force de l'eau et de la fontaine prime sur l'emplacement d'origine dans l'approche de conservation. Il apprécie la programmation des jeux d'eau proposée par la fontaine. Le CPM est également favorable à la réalisation du mur d'eau vertical et à sa mise en lumière. Ce concept offre une continuité avec l'œuvre existante très intéressante. Le CPM se questionne toutefois sur la création d'un faux pont défini par deux bassins distincts formés par un dénivelé de 30 cm. Il juge problématique cette conception et suggère que les bassins soient simplement formés par le rabaissement progressif du parvis en conservant un point haut et sec entre les deux cuvettes pour le passage. Plutôt qu'un pont et la rupture qu'il implique, la continuité des surfaces permettrait une polyvalence plus sécuritaire de l'espace

Programmation

La Ville de Montréal souhaite revenir à l'essence de la programmation 1980, soit des aires de jeux à l'est, des aires de détente au centre et une place publique à l'ouest. Le CPM apprécie la clarté de cette position. Les concepteurs présentent pour le moment le grand axe comme étant une progression du minéral, à l'ouest, au végétal, à l'est, ainsi que par une programmation des activités moins spécifique vers l'ouest. Le CPM considère que le projet doit être cohérent avec l'intention exprimée par les concepteurs afin d'assurer la clarté du geste conceptuel. Pour le moment, le CPM considère que le projet s'en éloigne. Il ne perçoit pas assez la progression du minéral vers le végétal, car les îlots 3 et 4 se ressemblent trop. Le CPM considère que deux options sont envisageables; soit de modifier le projet pour qu'il réponde au concept et végétaliser davantage l'îlot 4, soit d'éliminer cette partie du discours et s'en tenir uniquement à la progression de l'intensité des équipements vers l'est.

Pavillon

Le projet prévoit la construction d'un restaurant café de 200 à 250 m² attaché à une emprise sous-terrainne devant loger ses espaces mécaniques ainsi que ceux des fontaines. Le CPM comprend que l'ensemble des contraintes techniques du site sont un réel défi dans l'implantation du pavillon, notamment l'interdiction du ministère des Transports du Québec (MTQ) d'implanter un bâtiment de type permanent au-dessus de ses infrastructures ou appuyé à une de ses tours. Le CPM trouve dommage que le MTQ soit aussi intransigeant.

Cela dit, il comprend mal les principes de composition qui ont permis d'ancrer le nouveau pavillon. Une des forces du nouveau projet du square Viger, et notamment de l'îlot 2, réside dans la dualité de deux langages très forts : l'orthogonalité des éléments bâtis et de l'organicité du paysage. Le CPM considère que la forme actuelle du pavillon ne répond à aucune des deux logiques et crée un troisième discours étranger au site. Il approuve l'intention des concepteurs de s'inspirer du système des pergolas par l'utilisation du carré, mais remet en question l'idée d'introduire une disposition angulée des trois éléments de base qui brise la trame orthogonale de base. Le CPM croit que l'architecture du pavillon doit demeurer en second plan dans la composition d'ensemble du site, et ainsi donner la priorité aux œuvres et au square. Il conçoit que l'architecture objet du pavillon doit posséder sa propre signature, mais celle-ci doit s'intégrer au site. Il rappelle par exemple que les pavillons restaurants de la Place des festivals s'inscrivent

dans la logique du lieu tout en ayant une forte identité et une présence qui ne s'impose pas. Le CPM croit que le pavillon du square Viger peut marquer sa présence tout en jouant de simplicité.

Aussi, le CPM avait été séduit par l'idée de la serre dans le dernier concept. Tout en reconnaissant que les jardins « hypernature » peuvent jouer le même rôle, il suggère d'évaluer le potentiel de ce rappel historique « pittoresque » (et à potentiel éducatif) en prévoyant un lieu d'implantation, même si sa réalisation devait être différée. La présence d'une serre sur le site pourrait d'ailleurs créer un contraste enrichissant durant la saison hivernale (voir commentaire plus bas).

Circulation

Le CPM apprécie l'idée d'un grand parc linéaire et bien défini, mais considère les traversées véhiculaires très problématiques pour la sécurité des usagers. Un faux sentiment de sécurité est créé à l'intérieur du parc linéaire qui peut s'avérer extrêmement dangereux aux intersections entre l'axe minéral est-ouest et les traversées véhiculaires nord-sud. Le CPM considère que les signaux envoyés aux abords des rues devront être plus clairs et que des solutions (mesures de mitigation) devront être trouvées.

Le CPM encourage également la Ville de Montréal à poursuivre ses négociations avec le MTQ afin de fermer la bretelle de sortie Saint-Antoine/Berri. Il s'agit d'un enjeu extrêmement important pour la vitalité et la réussite de l'ensemble du secteur Champ-de-Mars dont fait partie le square Viger.

Végétation

Le CPM note une diminution des bassins de bio-rétention et l'augmentation des surfaces gazonnées libres. Il se réjouit de constater la possibilité d'arrimer plusieurs systèmes permettant la polyvalence et la perméabilité du site. Il souhaite néanmoins s'assurer que les surfaces proposées répondent aux normes prévues par la Ville de Montréal quant à la rétention de l'eau pluviale. Le nombre de bassins de bio-rétention est-il suffisant ? De plus, le CPM rappelle l'importance d'une véritable diversité des espèces, particulièrement des arbres, afin d'augmenter la résilience² et la permanence des aménagements étant donné les changements globaux et la haute probabilité que certaines espèces sont vouées à disparaître.

Le projet prévoit également l'intégration ponctuelle de jardins « hypernature » à l'intérieur de pastilles rocheuses afin de créer des sous-lieux dynamiques à travers le grand axe minéral. Ces jardins sont définis par l'utilisation de végétaux peu communs en milieu urbain (roche, végétaux de sous-bois, mousse, conifères). Ces jardins ont pour objectif de surprendre les gens par leur caractère étrange. Le CPM est séduit par cette approche qu'il trouve très intéressante tant en terme de concept que pour l'apport significatif à la résilience du square, particulièrement grâce aux conifères. De plus, sans qu'il en soit fait mention, ces aménagements semblent être de type « xériscaping » et tolérant à la sécheresse, ce qui est bienvenue dans un contexte de changements climatiques. Le CPM se réjouit d'apprendre qu'un budget spécifique d'entretien à long terme y est assorti. Il souligne néanmoins l'importance de réaliser des

² La résilience étant ici définie de façon inclusive comme la capacité d'un écosystème à continuer de fonctionner malgré un stress ou la perte d'une de ses composantes (espèce).

aménagements les plus résistants possible exigeant un minimum d'entretien considérant les nouveaux enjeux climatiques actuels (sécheresse, pluie abondante, etc.).

Programmation hivernale

Le CPM se questionne sur la programmation hivernale du square, laquelle n'a pas du tout été mise en scène dans la présente présentation. Il considère qu'il est essentiel de penser le projet en fonction de son adaptation à la saison froide. Il recommande d'analyser dès maintenant la capacité des équipements proposés ou existants à s'adapter aux activités hivernales afin que l'ensemble du square soit utilisé à longueur d'année. Il s'agit ici d'un enjeu majeur qui permet d'assurer l'ancrage d'un projet à la culture nordique québécoise et montréalaise. Le CPM croit également qu'une mise en scène hivernale pourrait enrichir l'expérience du spectacle des œuvres d'art existantes et assurer l'esthétique du lieu en tout temps.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le CPM souligne l'importance du réaménagement du square Viger pour le domaine public de la Ville de Montréal ainsi que la qualité du projet d'aménagement qui lui a été présenté. Il émet un avis favorable à la réalisation du projet accompagné de commentaires visant à bonifier le projet;

- envisager la conservation des lames des pergolas existantes;
- privilégier la conservation des pergolas à l'aménagement des sentiers;
- privilégier le concept des jeux d'eau et de la mise en lumière du mur vertical en lien avec l'œuvre « Mastodo »;
- revoir la configuration du « pont » lié à l'aménagement de l'œuvre « Mastodo »;
- repenser l'approche du pavillon;
- apporter des solutions aux enjeux de circulations entre l'axe minéral est-ouest et les traversées véhiculaires nord-sud;
- poursuivre la discussion avec le MTQ afin de fermer la bretelle Saint-Antoine/Berri de l'autoroute Ville-Marie;
- s'assurer que les mesures de rétention de l'eau pluviale répondent aux normes de la Ville de Montréal;
- réfléchir à la programmation et à l'utilisation hivernale du site.

Président de séance et membre,

Original signé

Bernard Vallée

Le 29 juin 2016